



Ambert, le 7 mars 2024

À l'attention de Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Communautaires.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, Chers Collègues,

J'ai le plaisir de vous faire part de la prochaine réunion de notre Conseil de Communauté qui se tiendra le :

**Jeudi 21 mars 2024, 18 h 30,  
Salle multi-activités d'Arlanc**

L'ordre du jour du conseil sera le suivant :

**I- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

-	Compte rendu des décisions	Information
-	Approbation des PV des conseils du 10 janvier et du 8 février 2024	Délibération
-	Comptes de gestion – BP 2023	Délibération (rapport n°1)
-	Comptes de gestion – BA 2023	Délibération (rapport n°2)
-	Comptes administratifs – BP 2023	Délibération (rapport n°3)
-	Comptes administratifs – BA 2023	Délibération (rapport n°4)
-	Affectation des résultats – BP 2024	Délibération (rapport n°5)
-	Taux des taxes locales 2024	Délibération (rapport n°6)
-	Budget primitif 2024 – Budget Principal	Délibération (rapport n°7)
-	Budget primitif 2024 – Budget annexe	Délibération (rapport n°8)
-	Subvention au Comité des œuvres sociales d'ALF	Délibération (rapport n°9)
-	Subventions aux associations	Délibération (rapport n°10)
-	Avance de trésorerie au CIAS	Délibération (rapport n°11)
-	Aides aux communes pour la revitalisation de leurs centres-bourgs	Information

**II - PÔLE « ÉCONOMIE »**

-	Vente du complexe hôtelier du Brugeron	Délibération (rapport n°12)
-	Avenant au crédit-bail avec Trapon Champignons	Délibération (rapport n°13)
-	Avenant à la convention avec la Maison du Tourisme pour l'année 2024	Délibération (rapport n°14)
-	Plan d'actions pour la sauvegarde de la SPL du Col du Béal	Délibération (rapport n°15)

**III - PÔLE « AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE »**

-	Convention de refacturation des charges locatives - logements de Mayres	Délibération (rapport n°16)
-	Convention de coopération avec le CEN d'Auvergne	Délibération (rapport n°17)
-	PLUi du Pays de Cunlhat – Révision allégée n°1 – Approbation	Délibération (rapport n°18)

-	PLUi du Pays de Cunlhat – Révision allégée n°2 – Approbation	Délibération (rapport n°19)
-	PLUi du Pays de Cunlhat – Révision allégée n°3 – Approbation	Délibération (rapport n°20)
-	PLUi du Pays de Cunlhat – Modification n°1 – Approbation	Délibération (rapport n°21)

#### IV - PÔLE « SERVICES TECHNIQUES »

-	Contrat Eco Maison – Filière Responsabilité du Producteur (REP) pour les déchets d'éléments d'ameublement	Délibération (rapport n°22)
---	---	-----------------------------

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, Chers Collègues, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Président,  
Daniel FORESTIER

**Destinataires :**

Conseillers communautaires

**Copie adressée à :**

La sous-préfecture

Mairies

La Montagne

La Gazette